

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE ET DE RAMASSAGE SCOLAIRE DE DANGERS, MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

10 rue de la Mairie - 28190 DANGERS Tél. 02.37.22.90.05/Fax. 02 34 40 09 68 sirpdmv@wanadoo.fr

*Département d'Eure et Loir
Arrondissement de Chartres
Canton de Illiers-Combray*

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL

DU MARDI 20 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt mars à vingt heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique et de Ramassage Scolaire de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny, légalement convoqué le 15 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-François MORIZEAU.

- **Etaient présents** : Mmes ARRONDEAU Evelyne, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth, MM. MORIZEAU Jean-François, BOUTICOURT Damien, LAVAU Patrick, DE AGUIAR Séraphin, TACHAT Mickaël (*arrivé au 3^{ème} point de l'ordre du jour*)

- **Etait absent** : M. PELLETIER Gilles

Formant la majorité des membres en exercice.

- **Secrétaire de Séance** : Mme ARRONDEAU Evelyne

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 16 janvier 2018 qui est approuvé par les membres du Comité.

Puis le Président effectue un point de la dernière réunion :

- avenant à contrat CUI/CAE conclu à hauteur de 25H/semaine jusqu'au 5 août 2018 ;
- marché entretien des espaces verts : réflexion à mener avec le 3^{ème} vice-Président ;
- réforme des rythmes scolaires : le Conseil d'école du 15 février 2018 a opté pour un retour à 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018/2019

Il est ensuite procédé au vote des différents points figurant à l'ordre du jour de la présente réunion.

SUPPRESSION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE

Le Président informe l'assemblée que l'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe a été reçu à la sélection professionnelle du 5 mars 2018, lui permettant d'être titularisée sur son poste durant l'année 2018.

Par ailleurs, le 21 février 2018, le Comité Technique du Centre de Gestion a rendu un avis favorable à la suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à hauteur de 16H00/semaine, et demande au Comité Syndical d'entériner cette décision.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, accepte la suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à 16H00 et adopte le tableau des emplois proposé qui sera mis à jour au 26 février 2018.

Délibération n° 2018/08 – Suppression de poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe d'une durée de 16H

Le Président rappelle à l'assemblée :

- ↳ qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.
- ↳ que le Comité Technique (CT) doit être consulté :
- ❖ sur la suppression d'un poste en application de l'article 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- ❖ pour toute modification de durée hebdomadaire de travail assimilée à une suppression de poste puis à une création de poste :
- ✓ d'agents à temps complet,
- ✓ ou d'agents à temps non complet affiliés à la CNRACL (tout emplois confondus), qui dépasse 10% de l'emploi d'origine (à la hausse ou à la baisse),
- ✓ ou d'agents à temps non complet affiliés au régime général et à l'IRCANTEC
- ❖ pour toute réorganisation de service.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'augmentation du volume de travail lié aux effectifs scolaires, il convient de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe d'une durée de 16H/semaine et de créer un emploi permanent d'une durée de 17H30/semaine dans la même catégorie.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 21 février 2018,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à 16H00. Cette suppression a été soumise à l'avis du CT et a obtenu un avis favorable enregistrée sous le N° 1.014.18 en date du 21 février 2018.
- **ADOpte** le tableau des emplois proposé qui prendra effet à compter du 26 février 2018 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 12.

BUDGET FOURNITURES ENSEIGNANTS

Le Président rappelle que la Directrice de l'école Arc-en-Ciel l'a sollicité par courrier du 19 décembre 2017, demandant d'accorder aux enseignants un report de crédit fournitures à hauteur de 1.284,08 €, non utilisé en 2017, aux fins de financer une partie des projets de sorties scolaire prévues sur 2017/2018.

Après discussion, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, accepte le report de crédit fournitures non consommé des enseignants de l'année 2017, dont le reversement s'effectuera sous la forme d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire après le vote du budget 2018.

Délibération n° 2018/09 – Versement subvention exceptionnelle OCCE

Le Président informe que les enseignants de l'école Arc-en-Ciel ont demandé la possibilité de reverser à la coopérative scolaire, sous forme de subvention exceptionnelle, le montant du budget fournitures 2017 non utilisé sur le budget 2018. Ce crédit de fournitures non utilisé constaté sur 2017 est de 1.284,08 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le Président à verser à l'OCCE de l'école Arc-en-Ciel, la somme de 1.284,08 € sous forme de subvention exceptionnelle

BUDGET INVESTISSEMENT ENSEIGNANTS : QUOTA ANNUEL

Le Président rappelle que par décision du Comité syndical du 27 octobre 2011, il avait été décidé d'attribuer un quota annuel d'investissement de 1.200 € TTC pour l'ensemble des écoles du regroupement pédagogique, qui a été supprimé à la suite des constructions scolaires de 2016 qui intégraient des équipements d'enseignement de qualité.

Afin de permettre l'achat d'équipements divers nécessaires à l'enseignement, le Président propose au Comité syndical d'attribuer un quota d'investissement de l'ordre de 600 €/an permettant aux enseignants l'achat de petits équipements, les ordinateurs des enseignants et les vidéoprojecteurs restant à la charge du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à 6 voix Pour, 1 voix Contre, 0 Abstention, accepte l'attribution d'un quota annuel d'investissement d'un montant de 600 €/an destiné à financer l'achat d'équipements divers nécessaires à l'enseignement.

Délibération n° 2018/10 – Quota annuel investissement des enseignants

Par décision du Comité syndical du 27 octobre 2011, il a été décidé, au profit des écoles du regroupement pédagogique, d'attribuer un quota annuel d'investissement d'un montant de 1.200 € TTC pour permettre aux enseignants l'acquisition de divers petits équipements.

Ce quota annuel d'investissement des enseignants a été supprimé par délibération n° 2017/04 du 21 mars 2017, à la suite de l'acquisition d'équipements d'enseignements de qualité effectuée par le SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny dans le cadre des constructions scolaires de l'année 2016.

Le Président propose l'attribution d'un quota annuel d'investissement à compter de l'exercice 2018 d'un montant de 600 €/an, afin de permettre l'achat d'équipements divers nécessaires à l'enseignement, les ordinateurs des enseignants et les vidéoprojecteurs restant à la charge du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à 6 voix Pour, 1 voix Contre, 0 Abstention :

- **ATTRIBUE** aux enseignants de l'école Arc-en-Ciel, un quota annuel d'investissement d'un montant de 600 €/an destiné à financer l'achat d'équipements divers nécessaires à l'enseignement,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

PERCEPTION – INDEMNITE DE CONSEIL 2018

Le Président expose que, comme chaque année, il y a lieu de délibérer sur le pourcentage de l'indemnité de conseil et de gestion en faveur de la trésorière, Madame Christine BOURBAO, pour sa gestion sur l'année 2018.

Le Président propose de maintenir le montant de l'Indemnité de Conseil de Mme BOURBAO à 40% du montant maximal brut, ce que le Comité syndical accepte à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2018/11 – Indemnité au percepteur

Après un rappel du travail effectué en collaboration avec la perceptrice de la Trésorerie de Courville-sur-Eure, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le Président à verser une indemnité à hauteur de 40% du montant maximal brut figurant sur l'état qui sera adressé en fin d'année 2018 au SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny.

BUDGET 2018

Approbation du compte de gestion 2017

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après présentation, considérant que les opérations de recettes et dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017.

Délibération n° 2018/12 – Approbation compte de gestion 2017 – Budget principal

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après présentation, considérant que les opérations de recettes et dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017 du budget du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Vote du compte administratif 2017

Après présentation et explications, le Comité Syndical approuve le Compte Administratif 2017 du Budget du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny, conforme au Compte de Gestion du Percepteur, et constate un excédent de fonctionnement de 191.084,87 €, un déficit d'investissement de 100.152,77 € et un solde de restes à réaliser de 4.401,90 € pour le Budget de l'année 2017.

Délibération n° 2018/13 – Approbation compte administratif 2017 – Budget principal

Sous la présidence de Mme Evelyne ARRONDEAU, Doyenne de l'assemblée, le Comité syndical examine le compte administratif 2017 du budget du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	279.836,93 €
Recettes	470.921,80 €
Excédent de clôture	191.084,87 €

Investissement

Dépenses	439.299,49 €
Recettes	339.146,72 €
Déficit	100.152,77 €

Restes à réaliser

Dépenses	4.401,90 €
Recettes	0,00 €
Solde des restes à réaliser	4.401,90 €

Hors de la présence de Monsieur Jean-François MORIZEAU, le Président, le Comité syndical approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2017 du budget principal du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny, conforme au Compte de Gestion du Percepteur.

Affectation du résultat 2017

Après présentation du compte administratif du budget du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny, le Président propose d'affecter les résultats de l'exercice 2017 de la manière suivante, ce que le Comité syndical accepte à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2018/14 – Affectation de résultat de l'exercice 2017 - Budget principal

Après présentation du compte administratif 2017 du budget du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny, le Comité syndical décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante pour le Budget de l'année 2018 :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	39.273,33 €
B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	151.811,54 €
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	191.084,87 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) - D 001 (si déficit) - R 001 (si excédent)	-100.152,77 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	- 4.401,90 €
Besoin de financement Excédent de financement	
Besoin de financement F. = D. + E.	104.554,67 €
AFFECTATION = C. = G. + H.	191.084,87 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	104.554,67 €
2) H. Report en fonctionnement R 002	86.530,20 €
DEFICIT REPORTE D 002	

Vote du budget primitif du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny 2018

Le Président distribue des fiches budgétaires permettant d'analyser les principales recettes et dépenses.

Compte tenu d'un retour à une semaine de 4 jours à la rentrée 2018/2019, il est difficile d'anticiper sur le volume d'heures des agents à compter de septembre 2018. Le Président propose de maintenir les emplois dans leur situation actuelle, les modifications hebdomadaires s'effectuant seulement sur 4 mois et plutôt en moins qu'en plus.

Le budget primitif 2018 du SIRP est en diminution de près de 35% sur le fonctionnement par rapport au budget précédent, ce nouveau budget intégrant notamment la suppression de l'entretien du bus scolaire, cette compétence ayant été transférée à Chartres Métropole.

Par ailleurs, les constructions scolaires étant terminées et les entreprises de travaux étant réglées, la section d'investissement connaît une diminution de près de 45 %.

Après débat et discussions, le Comité Syndical vote, à l'unanimité des membres présents, le budget 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement à 273.500 € et pour la section d'investissement à 245.081 €.

Délibération n° 2018/15 – Vote du budget primitif 2018 du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny

Le Comité Syndical du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny vote, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2018 du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny qui s'équilibre en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement à 273.500 € et pour la section d'investissement à 245.081 €.

PARTICIPATION DES COMMUNES - REPARTITION FINANCIERE

Conformément aux statuts du Regroupement Pédagogique et des charges à répartir, le Président présente le tableau ci-après de répartition des coûts du Regroupement Pédagogique.

Compte tenu de l'excédent reporté en section d'investissement, il est proposé à l'assemblée de ne pas faire appel des sommes nécessaires au paiement du capital d'emprunt.

En conséquence, et suivant accord unanime du Comité syndical, les charges ci-dessous seront appelées aux communes tout au long de l'exercice budgétaire.

PARTICIPATION DES COMMUNES - ANNEE 2018

	DANGERS	MITTAINVILLIERS-VERIGNY
1) RTS : Régie de Transport Scolaire	SUR BILAN	SUR BILAN
2) Subvention aux coopératives scolaires, fournitures scolaires, prix, abonnements	6 364.00	11 136.00
3) Piscine	0	0
4) Cantine	SUR BILAN	SUR BILAN
5) Garderie	SUR BILAN	SUR BILAN
6) Acquisition et réalisation de biens immobiliers	8 159.00	15 441.00
7) Autres charges	40 978.00	74 747.00
TOTAL	55 501.00	101 324.00
TOTAL GENERAL		156 825.00

FONCTIONNEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES

Situation en cas d'intempéries

Le Président souhaite effectuer un retour sur événements par rapport à la situation des services périscolaires à la suite des intempéries du mois de février 2018.

Il informe l'assemblée qu'il a été interpellé par des parents sur les repas de remplacement qui ont été servis le jour où la livraison des repas n'a pas pu se faire par Yvelines Restauration et la contestation des parents de se voir facturer un repas, étant précisé qu'une épicerie d'urgence a été mise en place et distribuée aux enfants présents.

Le Président leur a expliqué que leur enfant pouvait être accueilli à l'école et que tout avait été mis en œuvre pour que le personnel soit présent et serve un repas aux enfants. Il était donc du choix des parents de ne pas utiliser le service de restauration.

Possibilité a été donnée à ces parents d'écrire au Comité syndical et au Président afin que cela soit abordé en séance : à ce jour, aucun courrier n'a été reçu.

M. TACHAT confirme que de son côté il a eu des réclamations, dont il se fait le porte-parole en sa qualité de Maire de Mittainvilliers-Vérigny.

Le Président rappelle qu'il est l'exécutif des décisions du Comité syndical et qu'il n'est pas là pour l'interpréter. On peut modifier le règlement qui est voté chaque année, mais au mois de juin. De plus ce règlement est accepté et signé des parents.

Le Président informe que l'école est restée ouverte malgré les intempéries, ce qui n'a pas été le cas de tous les établissements scolaires. Sur le regroupement pédagogique, tout a été mis en œuvre pour accueillir les enfants malgré les difficultés (repas, déneigement, garderie, messages d'information) et permettre aux parents d'aller travailler.

M. TACHAT prend la parole et précise que l'engagement du Président n'est pas remis en cause par les familles. Le problème est autre : le SIRP est un service public et on ne peut pas facturer des repas qui n'ont pas été livrés. Le Président rappelle que les enfants pouvaient être accueillis à l'école et que tout a été mis en œuvre pour que le personnel soit présent et serve un repas aux enfants, le prix du repas alimentation seule n'étant qu'une partie minoritaire des dépenses de restauration.

Par ailleurs, M. TACHAT évoque les horaires du bus qui, lui semble-t-il, sont trop justes, celui-ci étant quotidiennement en retard. Il a notamment été dans l'obligation de déposer ses enfants en garderie un matin lors d'un retard trop important du bus : M. TACHAT estime que la facturation de cette garderie n'est pas justifiée puisqu'elle est due au retard du bus.

Le Président indique en réponse que chacun doit comprendre que le bus scolaire traverse près de 8 fois le CD939 et qu'en conséquence de la circulation, quelques retards peuvent exister ponctuellement en fin de parcours.

Concernant le retard évoqué par M. TACHAT, le Président tient à préciser que cette situation était la conséquence d'une panne de bus. Cette défaillance étant de la responsabilité du transporteur, il propose à M. TACHAT d'exercer pour le SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny un recours pour pouvoir indemniser les parents qui auraient indûment supportés des frais de garderie.

QUESTIONS DIVERSES

Gaspillage alimentaire

Le Président informe que le SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny et Chartres Métropole ont organisé au sein du restaurant scolaire une semaine de pesée du gaspillage alimentaire, en collaboration avec Yvelines Restauration, ChefEco et la présence d'enseignants et de parents d'élèves qui a été essentielle à la bonne réussite de cette opération.

La parole est donnée à Mme Evelyne ARRONDEAU, 1^{ère} vice-Présidente, qui rend compte de cette opération.

Une réunion d'évaluation des résultats est prévue le 28 mars 2018 au restaurant scolaire.

Les premières conclusions font ressortir un gaspillage d'environ 30% par enfant/déjeuner (soit une moyenne de 170 gr/enfant).

Des pistes de réduction du gaspillage et de sensibilisation sont en réflexion et donneront lieu à de nouvelles réunions.

Photocopies couleur

Le Président avise le Comité syndical qu'un courrier a été adressé à la Directrice de l'école Arc-en-Ciel sur l'utilisation du nouveau photocopieur et du quota de photocopies couleurs attribué aux enseignants (utilisation de plus de la moitié du quota attribué sur 3 mois).

Prélèvement automatique

Un sondage a été adressé aux familles sur la possibilité d'un paiement des services périscolaires par prélèvement automatique, tout en conservant la possibilité pour les familles qui le souhaitent de continuer à régler les services périscolaires au moyen de chèques ou d'espèces : le résultat de ce sondage est le suivant :

- . 51 familles souhaitent la mise en place d'un prélèvement automatique ;
- . 21 familles souhaitent conserver le mode de paiement actuel.

Préparation rentrée scolaire 2018/2019

Le Président informe le Comité syndical des dossiers de réflexion à mener en prévision de la rentrée scolaire 2018/2019 :

- . rythmes scolaires sur 4 jours,
- . nécessité d'une aide aux devoirs,
- . personnel : heures disponibles à répartir,
- . maintenance des bâtiments : recours aux artisans.

Par ailleurs, la réglementation concernant la gestion des ressources humaines est en perpétuelle évolution ; de fait, certaines procédures doivent être mises en place en 2018 : organigramme, fiches de poste, évaluation annuelle par le Supérieur Hiérarchique Direct, sont autant d'obligations auxquelles le SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny devra se soumettre.

M. Mickaël TACHAT prend la parole pour informer qu'un questionnaire a été diffusé par l'Association des Parents d'Elèves (APE) auprès des familles sur le projet de mise en place d'une étude (dirigé ou surveillée) le soir à compter de septembre 2018 : l'Association est dans l'attente du retour des questionnaires.

L'APE et le SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny doivent réfléchir aux questions suivantes : comment accueillir les enfants, combien d'enfants, durant combien de temps, sous quelle surveillance, étude dirigée, étude surveillée, tarif, fréquentation, fréquence, articulation de l'étude avec la garderie, etc ?

La séance est levée à 00H00

Le Président,
Jean-François MORIZEAU



